

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 1674

présenté par

Mme Boyer, M. Malherbe, Mme Grommerch, M. Chossy et M. Victoria

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 25, insérer l'article suivant :**

Après le deuxième alinéa de l'article L. 2132-1 du code de la santé publique, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Le carnet de santé comporte notamment des informations visant, d'une part, à souligner l'importance du dépistage précoce de l'obésité et de la surveillance de toute rupture dans la courbe de poids et du rebond d'adiposité avant deux ans et entre cinq et six ans, d'autre part, à demander aux professionnels de santé qui réalisent le dépistage de délivrer systématiquement aux parents une information adaptée en fonction des résultats obtenus. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette mesure vise à traduire une des préconisations du rapport de la Mission d'information sur la prévention de l'obésité, adopté par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, le 30 septembre 2008.

L'amendement vise à améliorer l'information des parents et des personnels médicaux sur l'importance du dépistage précoce de l'obésité ou du risque d'obésité.

Les pédiatres soulignent le rôle crucial du dépistage précoce pour éviter que l'obésité ne s'installe à plus ou moins long terme. Il est donc essentiel de mieux informer les parents, les enfants et des professionnels de santé sur cet enjeu.

La priorité absolue est de réduire la prévalence de la surcharge pondérale chez les enfants et les jeunes, car on sait qu'un enfant obèse a 80 % de chances de le rester toute sa vie. Cela passe par des actions coordonnées, cohérentes et durables d'éducation à la santé et d'enseignement

nutritionnel pratique (cours de cuisine, activité physique...) et aussi par un dépistage systématique pendant toute la scolarité de la surcharge pondérale ou du risque de surcharge pondérale et une prise en charge rapide lorsque cela est nécessaire.

En 2006, près d'un enfant sur cinq était en surcharge pondérale.